



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 27 juin 2013**

RAPPORT N° 11/2013 AU CONSEIL COMMUNAL

**Intégration des Services
de défense contre l'incendie et de secours
Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux
dans l'Association de communes Sécurité Riviera
et modification des Statuts y relative**

Vevey, le 1 mai 2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude sur le préavis no 11/2013 concernant l'intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours Pélerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des Statuts y relative, s'est réunie le 25 avril 2013 à la salle des Remparts à la Tour-de-Peilz avec l'ensemble des commissaires des dix communes.

Elle était composée de

Mesdames Annette Mayor

Aurélie Napi

Danièle Kaeser, président-rapporteur

Messieurs Gilbert Dutruy

José Justo

Roger Pieren

Charles Post

Werner Riesen

Charly Teuscher

tous présents à la séance.

Notre commune était représentée par Monsieur Etienne Rivier, Municipal de police.

Le préavis a pour but de concrétiser le projet général de Sécurité Riviera visant à intégrer au Service Sécurité Riviera comprenant la Police, le Centre de secours et d'urgence (CSU) et l'Office régional de protection civil (ORPC) aux quatre Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du district de Vevey.

Une telle démarche implique l'accord du Conseil intercommunal, obtenu en date du 18 avril 2013 et l'accord de chaque Conseil communal des dix communes du district. Cet accord porte formellement sur la modification des statuts de Sécurité Riviera, soit les articles 5,31,34,44,45 et 46.

Séance d'information des commissaires du 25 avril 2013.

La séance s'est déroulée de la façon suivante: présentation du préavis par le président du CODIR, Monsieur Serges Jaquin, puis par le maj Cédric Fagherazzi, Commandant du SDIS de Montreux-Veytaux et par Monsieur Dominique Perrin, inspecteur régional ECA. Des compléments d'informations ont été apportés par les intervenants suivants ; cap Marcel Riedo, SDIS de Montreux-Veytaux; maj Jean-Laurent Delacrétaç, Commandant et cap Laurent Quillet, CRDIS Riviera; maj Hervé Nicola, Commandant et cap Patrick Morier, CDIS Pléiades et maj Fabrizio Verasani, Commandant, SDIS Pélerin.

Nous remercions toutes ces personnes pour les précisions apportées.

Les membres du Comité de direction Sécurité Riviera étaient aussi présents.

Le point le plus important semble être le souhait de favoriser une synergie efficace entre tous les Services Riviera.

A la suite de cette présentation, de nombreuses questions ont été posées qui portent principalement sur

- le rôle des sapeurs-pompiers volontaires,
- la nécessité d'une formation de plus en plus pointue,
- le nombre de permanents qui formeront l'état-major (voir page 9 du préavis)

Les réponses ont mis l'accent sur le fait que

ce projet est en conformité avec la nouvelle LSDIS qui fixe un délai au 1er janvier 2014 pour la mise en conformité SDIS

Le rôle des sapeurs-pompiers (SAP) est renforcé pour les tâches propres à cette activité en diminuant toutes les tâches annexes (administratives, entretiens, nettoyages), ce qui amènera les SPA à privilégier l'action sur le terrain. Il est à relever ainsi le souci de fortement préserver les SAP dans leurs activités premières.

Le coût par habitant, même s'il ne s'agit pour l'heure que de projections, sera diminué. Ainsi le préavis précise que le coût moyen actuel entre 2008 et 2011 est de CHF 24.83 pour la Riviera, il sera en 2016 à CHF 20.31. A noter que les locaux, propriétés des communes seront loués à l'Association Sécurité Riviera. Par exemple pour Vevey cela représentera un revenu locatif de CHF 136'500.- (voir page 12 du préavis). Ces chiffres doivent cependant être pris avec réserve.

Le standard actuel d'efficacité est maintenu et ne sera donc pas du tout affecté par ce projet.

Il est important de souligner que les Conseils communaux doivent se prononcer à l'unanimité sur la modification des statuts, c'est le **Conseil intercommunal** qui votera le règlement d'application, il lui sera donc possible d'intervenir directement à ce moment.

L'ensemble des Conseils communaux devrait approuver ce préavis sans amendement avant le 30 juin 2013, à défaut l'intégration ne pourrait être réalisée car tout le processus serait annulé, ceci en raison des nouvelles dispositions légales de la nouvelle loi sur les Communes qui entrera en vigueur au 1er juillet 2013.

Les commissaires veveysans ont accepté à l'unanimité les conclusions du préavis.

En conclusion nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

Le Conseil communal de Vevey

Vu le préavis no 11/2013 de la Municipalité du 19 avril 2013 sur l'intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Pèlerin, Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et la modification des Statuts y relative

Vu le rapport de la Commission nommée pour l'examen de ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

de confier les tâches et missions du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de la ville de Vevey à l'Association de communes Sécurité Riviera ;
d'adopter les modifications des Statuts de Sécurité Riviera et leur Annexe, portant sur les articles suivants :

- article 5 - Buts principaux
- article 31 - Ressources
- article 34 - Répartition des charges entre les communes
- article 44 - Dispositions transitoires
- article 45 - Entrée en vigueur
- article 46 - Dispositions finales
- Annexe aux statuts de l'Association de communes

Au nom de la commission


Danièle Kaeser, rapporteur